

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL
DU MERCREDI 20 DECEMBRE 2023**

Le Conseil Municipal s'est réuni en date du 20 décembre 2023 à 19h00 en mairie

Présents : Fabienne SEVILLA, Sylvain GUILLOU, Jacqueline LOPEZ, Antoine MELGAR, Pascal, Jérôme SARTRE, Mallory CAIZERGUES, Luc DEVEZE, Anaïs ANSELMO, Lionel TEBALDINI, Christine COULBAUT, Gisèle FOURQUET
Absents excusés : Chantal DELGADO
Absents non excusés : Eric CAMA

Procuration : Madame le Maire ouvre la séance.

Antoine MELGAR est élu secrétaire de séance.

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2023

Madame le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 15 novembre 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, 1 abstention,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil municipal du 15 novembre 2023

2- BUDGET PRINCIPAL : DECISIONS MODIFICATIVES N°4

Madame Le Maire donne la parole à madame LOPEZ Jacqueline, Adjointe en charge des finances. Elle rappelle la délibération N°202023 relative au vote du budget général 2023 et informe ensuite à l'assemblée qu'il convient d'apporter des modifications afin de régulariser certains crédits en section de fonctionnement :

Il convient :

- de transférer les crédits prévus au 622 au 6218, imputation plus juste pour imputer les mises à disposition de personnel pour un montant de 17 000.00 €.

-d'alimenter le chapitre 065 afin d'intégrer la participation de la commune au GIP pour le fonctionnement de la maison de santé pour un montant de 37 468.00 €

-Il est proposé les modifications et virements de crédits ci-dessous au Budget Général :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	MONTANT VOTÉ	MODIFICATION PROPOSÉE		TOTAL APRES DM
		DÉPENSES	RECETTES	
<i>Virement de crédits</i>				
Chap. 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	321 586.00	- 40 753.00		280 833.00
<i>Art. 60612 Energie-Electricité</i>	54 281.00	- 3 753.00		50 528.00
<i>Art. 60621 Combustibles</i>	45 355.00	- 20 000.00		25 355.00
<i>Art. 622 Rémunérations d'intermédiaires et honoraires</i>	32 000.00	- 17 000.00		15 000.00
Chap. 012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	478 200.00	+ 17 000.00		495 200.00
<i>Art 6218 Autre personnel extérieur</i>	60 000.00	+ 17 000.00		77 000.00
Chap. 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	95 200.00	23 753.00		118 953.00
<i>Art 6558 Autres contributions obligatoires</i>	1 400.00	+ 23 753.00		25 153.00

3- BUDGET PRINCIPAL : DECISIONS MODIFICATIVES N°5

Elle informe ensuite l'assemblée qu'il convient d'apporter des modifications afin de régulariser certains crédits en section de fonctionnement :

Il convient :

- D'inscrire des recettes non prévues dans le budget 2023 : chapitre 70 pour 5 000.00 € - chapitre 73 pour 3 306.00 € et chapitre 74 pour 5 409.00 €.
- D'alimenter le chapitre 065 afin d'intégrer la participation de la commune au GIP pour le fonctionnement de la maison de santé pour un montant de 37 468.00 € et le chapitre 731 pour 292.00 €.
- D'abonder le chapitre 014 Atténuation de produits pour 292.00 € correspondant au dégrèvement de la Taxe Foncière sur les Propriétés non bâties.

Il est proposé les modifications et virements de crédits ci-dessous au Budget Général :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	MONTANT VOTÉ	MODIFICATION PROPOSÉE		TOTAL APRES DM
		DÉPENSES	RECETTES	
<i>Virement de crédits</i>				
<i>Décision Modificative/Crédit supplémentaire</i>				
Chap. 70 PRODUITS DES SERVICES	63 500.00		+ 5 000.00	68 500.00
<i>Art. 70876 Produit reçu par le GFP</i>	45 000.00		+ 5 000.00	50 000.00
Chap. 73 IMPOTS ET TAXES	32 000.00		+ 3 306.00	35 306.00
<i>Art. 732221 Fonds de péréquation des ressources com et inter</i>	20 000.00		+ 3 306.00	23 306.00
Chap. 74 DOTATIONS SUBVENTIONS	292 574.00		+ 5409.00	297983.00
<i>Art. 741121 Dotation de solidarité rurale</i>	65000.00		+ 5409.00	69 409.00
Chap. 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	118 953.00	13 715.00		132 668.00
<i>Art 6558 Autres contributions obligatoires</i>	25 153.00	+ 13 715.00		38 868.00
Chap. 014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	14 668.00	+ 292.00		14 960.00
7391111 Dégrèvement taxe foncière	0.00	+ 292.00		292.00
Chap. 731 IMPOSITIONS DIRECTES	519 705.00		+ 14 668.00	519 997.00
73111 Impôts directs locaux	494 705.00		+ 292.00	494 997.00

N'appelant pas d'observation, le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame LOPEZ, adjointe en charge des finances, et après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les modifications et les virements de crédits du Budget Général 2023 tels que proposés ci-dessus et dit que communication de la présente sera faite à la trésorière principale dès qu'elle sera rendue exécutoire.

Aucune autre question n'étant posée par les membres de l'assemblée, l'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance du conseil municipal à 20h15.

Le secrétaire de séance

Antoine MELGAR

Madame le Maire

Fabienne SEVILLA

